Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212902498-20251211-2025057-DE

COMMUNE DE SAINT-GOAZEC
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures dix en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GUILLOU Stéphane, Maire

Date de convocation : 2 décembre 2025 Date d'affichage : 2 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 10 Quorum atteint
Etaient présents : GUILLOU Stéphane, Maire - GOUIFFES Jean-Claude - LE MAO Jean-Yves - LEGRIS Jean-Pierre - MELL Marie-Annette - BRONNEC Jean-Vincent - MALTRET Aurélie - THOMAS Anne-Laure – LE CLEC'H Yannick
Absents excusés : BUREL-SIMON Karine - CARIOU Aurélie – RIOU Isabelle – RIOU Brendan – FONTAINE Manuel
Procuration de FONTAINE Manuel à GUILLOU Stéphane
Secrétaire de séance : THOMAS Anne-Laure

Délibération votée à l'unanimité

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025

Délibération N°2025-057

Le Conseil Municipal,

- vu le projet de procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025
- considérant la présentation faite par Monsieur GUILLOU Stéphane, Maire,

Après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025.

Pour copie conforme
Le Maire, Stéphane GUILLOU

MAIRIE DE ST-GOAZEC (Finistère)